

**Bureau****Compte rendu succinct****des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil**

<u>Affiché au siège de la CAGB le :</u> 11/09/2014	Séance du jeudi 04 septembre 2014 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101	<u>Visé par :</u> Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	---

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES**Liste des présents annexée****RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Bureau s'est réuni le 04/09/2014 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 10/06/14 et 04/07/14**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Elsa MAILLOT comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des séances de Bureau du 10 juin et 4 juillet 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour une assistance dans le domaine des relations presse au niveau national

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour la mise en place d'une assistance permanente dans le domaine des relations presse,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.2 - Championnat de France de Tir en intérieur

A la majorité, 3 Abstentions, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association Société de Tir de Besançon dans le cadre de l'organisation des championnats de France de Tir Indoor.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 25 Contre : 0 Abstentions : 3

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement, dans le cadre de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :
 - o sur le recrutement de quatre agents non titulaires sur les postes d'assistants d'enseignement artistique,
 - o sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de contrôleur qualité à temps complet,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de Culture Action pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon accompagné par Culture Action et ce dans la limite de 4 000 €, soit 5 porteurs de projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et aux filières d'excellence - Aide à l'Incubateur de Franche-Comté pour la valorisation des projets innovants

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € en faveur de l'Incubateur d'Entreprises Innovantes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 605 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale du Doubs au titre de l'exercice 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- l'attribution de 14 subventions d'un montant total prévisionnel de 86 477 €,
- l'ouverture à titre expérimental de l'aide AAPEL aux projets conduisant à la création de logement par changement de destination.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - CRR - Avenant à la convention de partenariat avec le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon et le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.2 - CRR - Partenariats pour la saison culturelle (2^{ème} semestre 2014)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les partenariats entre le CRR et :
 - Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté,
 - Contraste - Ensemble vocal de Franche-Comté (convention en cours de rédaction),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 7.3 - Révision de la subvention 2014 à l'école de musique de l'OHMB

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention complémentaire et exceptionnelle à l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon d'un montant de 2 593 € pour l'exercice budgétaire 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord cadre relatif aux missions de diagnostic, conseil et contrôle technique

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale et le SYBERT pour la passation d'un accord cadre relatif aux missions de diagnostic, conseil et contrôle technique,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Séance du jeudi 4 septembre 2014

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h00.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), M. Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au 3.2), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 5.1), M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 3.2), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BARTHELET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : J. KRIEGER, A. POULIN (jusqu'au 3.2), C. BARTHELET

Mandataires : Y. DELARUE, F. PRESSE (jusqu'au 3.2), M. DONEY



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 4 septembre 2014

Salle du 1^{er} étage de la CAGB

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	9
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 10 juin et 4 juillet 2014	9
Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication et Aide aux communes	9
Finances	9
Rapport n°1.1.1 - Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon pour une assistance dans le domaine des relations presse au niveau national	9
Rapport n°1.1.2 - Championnat de France de Tir en intérieur	11
Ressources humaines	12
Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement	12
Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	12
Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action	12
Rapport n°3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et aux filières d'excellence - Aide à l'Incubateur de Franche-Comté pour la valorisation des projets innovants	12
Commission n°05 : Habitat, politique de la Ville et gens du voyage	13
Rapport n° 5.1 - Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)	13
Rapport n°5.2 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)	13
Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	13
Rapport n°7.1 - CRR - Avenant à la convention de partenariat avec le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté	13
Rapport n°7.2 - CRR - Partenariats pour la saison culturelle (2 ^e semestre 2014)	14
Rapport n°7.3 - Révision de la subvention 2014 à l'école de musique de l'OHMB	14
Commission n°02 : Mobilités	15
Rapport n°2.1 - Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre relatif aux missions de diagnostic, conseil et contrôle technique	15

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau Séance du jeudi 4 septembre 2014

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon à La City - 4, rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h00.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.I - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation des procès-verbaux des séances de Bureau des 10 juin et 4 juillet 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Nous démarrons cette séance de Bureau par la désignation d'un secrétaire de séance. Ce sera Elsa MAILLOT. Nous devons approuver les procès-verbaux des séances de Bureau des 10 juin et 4 juillet dernier. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Les pouvoirs de ce soir sont les suivants : Jacques KRIEGER à Yoran DELARUE, Anthony POULIN à Françoise PRESSE jusqu'à son arrivée, et Catherine BARTHELET à Martine DONEY pour toute la séance.

Commission n°0I : Finances, Ressources humaines, Communication et Aide aux communes

Finances

Rapport n°1.I.I - Constitution d'un groupement de commandes
entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon
pour une assistance dans le domaine des relations presse au niveau national

M. BAULIEU.- Vous le savez sans doute, mais pour avoir quelques échos de ce que nous sommes et de ce que nous faisons dans les médias nationaux, nous avons contractualisé avec une agence parisienne pour que cela soit relayé. Nous le faisons déjà dans un groupement de commandes avec la Ville de Besançon. Le marché arrive à échéance et nous devons renouveler l'opération. Nous proposons tout simplement de reconstituer ce groupement pour une nouvelle consultation, et renouveler un contrat de ce type.

M. CONTOZ.- Sont-ils attachés au résultat ? C'est bien beau de repasser commande, mais s'il n'y a pas de publication ?

M. BAULIEU.- J'ai envie de laisser s'exprimer le Président, parce que nous avons eu une conversation sur ce sujet il y a 2 ou 3 mois. Nous disions que l'agence ne donne pas suffisamment d'échos. Finalement, pour dire les choses franchement, elle semble plus travailler pour la Ville de Besançon que pour le Grand Besançon. Nous avons eu une séance de travail avec un représentant de l'agence. C'est un aspect non pas réciproque, mais itératif. Il faut sortir le bon sujet pour que cela puisse intéresser les médias. Parfois, certaines choses nous paraissent tout à fait intéressantes, mais elles n'ont pas l'air de plaire aux médias et elles sont plus difficilement reprises. Nous avons donc pris de bonnes résolutions pour les alimenter encore plus systématiquement et faire en sorte que nous ayons des échos.

Pour vous dire ce qui passe bien, nous pouvons considérer que c'est cocasse quelquefois, mais « les poules du Sybert » est un « truc » qui plaît.

M. CONTOZ.- C'est un groupement de commandes sans incidence budgétaire. Cela signifie-t-il que c'est un groupement de commandes gratuit ?

M. BAULIEU.- Non, ce n'est pas gratuit. Là, c'est simplement l'autorisation pour constituer le groupement, pour lancer l'opération. Après, lorsque nous passerons le contrat, nous aurons la somme de 28 000 €, somme actuellement sur la pratique.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que cette agence de presse fonctionne bien. Ensuite, il faut aussi donner de la matière pour fonctionner. C'est vrai que par rapport à ces dernières années, en termes de compétences, il y avait peu de choses. Aujourd'hui, si vous regardez tout ce qu'il y a au niveau de la presse, et la presse nationale, grâce à cette agence de presse, j'ai été interviewé par Europe 1 il y a moins d'une heure, et lundi matin à 5h20, je passerai sur Europe 1 pour dire comment le Grand Besançon a fait le tram. Il y a donc beaucoup de retombées, encore faut-il qu'il y ait des sujets. Ceci dit, je n'ai pas rencontré l'agence, je n'ai pas suivi cela.

M. BAULIEU.- Nous avons eu une séance de travail intéressante.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut savoir que le coût est peu élevé par rapport aux autres agences lorsque nous avons lancé les premières consultations. Cela dit, vous faites comme vous voulez. Mais je crois que nous ne pouvons pas nous priver d'une agence de presse et d'événementiel, car de plus en plus, nous aurons des sujets. C'est vrai que lorsque nous avons commencé il y a 7 ou 8 ans, il y avait beaucoup moins de sujets qu'aujourd'hui. Je vous amènerai la revue de presse nationale qu'il y a eu sur le tram. Mais le jour de l'inauguration, étaient présents Libération, L'Express, l'AFP. Nous avons failli avoir BFM TV qui a annulé au dernier moment. Des sujets sont passés sur TFI, sur France 2. Il y a eu après beaucoup de retombées.

C'est aussi à nous de nourrir les agences de presse en matière. Là, sur le tram, il y a un book épais, ce qui ne m'étonne pas. Certes cela a coûté un peu de papier, mais il faudrait que nous l'envoyions au moins sous format informatique pour que vous puissiez voir tout ce qu'il y a sur le tram. Sans exagérer, les articles de presse sont très nombreux. Vous pouvez regarder sur le site Internet de L'Express ou de Libération, mais le samedi, des sujets étaient déjà repris.

M. BAULIEU.- La délibération concerne la constitution du groupement, pour relancer une consultation. Nous aurons un appel à concurrence et la procédure habituelle.

M. CONTOZ.- Comment se font-ils payer ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un forfait.

M. BAULIEU.- Je regarde Martine MÉNIGOZ, parce qu'elle assure cette relation. Ayez le réflexe autour de la table de transmettre vos informations à Martine.

Mme MÉNIGOZ.- Le passage au national n'est pas accordé systématiquement. L'agence a son libre arbitre, et parfois, elle nous refuse des sujets.

M. BAULIEU.- En même temps, si nous ne fournissons rien, nous ne risquons pas d'être repris.

M. LE PRÉSIDENT.- Ont-ils refusé beaucoup de communiqués par le passé ? S'ils refusent, c'est qu'ils n'ont pas d'intérêt. Combien y en a-t-il eu ? 10 % ? 30 % ? 50 %

Mme MÉNIGOZ.- Non, pas 50 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Simplement, il faut savoir que les agences de presse sont très spécialisées. Par exemple, cette agence dit très clairement que le domaine de la culture n'est pas son "truc". Ils ne viennent pas, lorsque nous faisons des manifestations spécifiques avec des agences de presse, nous l'avons fait pour je ne sais plus quelle grande opération, le coût de la prestation s'élève vite entre 50 et 100 000 €, et le coût annuel global (Ville et CAGB) s'élève à 50 000 €, soit 25 000 € chacun. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là. Nous en sommes à relancer un appel d'offres.

Mme MÉNIGOZ.- Oui, cela nous autorise à relancer l'appel d'offres.

M. LE PRÉSIDENT.- Après, nous verrons bien. Nous choisirons le meilleur. Pour Nancray, pourquoi pas, mais il faut bien que tu fasses valoir la part du Grand Besançon, parce que cela ne sera pas une communication directe du Musée de Nancray.

Ce rapport est adopté. Merci

Rapport n° 1.1.2 - Championnat de France de Tir en intérieur
--

M. BAULIEU.- Sur cette opération, il s'agit d'un rattrapage sur une opération qui a eu lieu il y a déjà quelque temps (en février 2014), sur laquelle nous avons eu une sollicitation pour une opération relativement importante, puisque ce sont les championnats de France de Tir en intérieur. Je ne suis pas un spécialiste. Si vous me demandez la technique, je ne saurais pas répondre précisément. Il y a eu de nombreux participants, 3 000 compétiteurs, 6 000 personnes qui accompagnaient et la presse spécialisée. Il vous est proposé d'accorder à la structure organisatrice une subvention de 10 000 €.

Mme PRESSE.- Je suis étonnée que cela ne paraisse pas dans la commission adéquate. Nous savons très bien que nous attribuons rarement des subventions de 10 000 € à des associations. De plus, je ne vois pas le plan de financement ni les autres fonds de concours. C'est quand même un peu rapide.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu pourrais même dire que le Championnat de France a eu lieu il y a 6 mois et que l'on demande la subvention aujourd'hui, et tu aurais raison. Cette opération est passée par le biais de la communication. J'avais donné mon accord. Nous étions en pleine campagne électorale lorsque cela a eu lieu. C'était l'équivalent d'un congrès, puisque 6 000 personnes étaient présentes pendant la semaine entière. Micropolis a été pris pendant la semaine entière, et il y a eu un immense retentissement. Cela dit, nous en avons déjà parlé ici, puisqu'à l'origine, le Maire d'Auxon-Dessous, Jacques THIÉBAUT, avait lancé cela. Nous pourrions te donner le plan de financement si tu le souhaites.

Mme PRESSE.- N'y a-t-il pas d'autres partenaires financiers ?

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr que si. Il y a notamment la Région Franche-Comté, le Conseil Général du Doubs et la Ville de Besançon.

Mme PRESSE.- Sur les autres dossiers que nous présentons, on nous embête quand nous avons une subvention à 2 000 €. On nous demande des parts, de l'autoparticipation. Et là, nous passons 10 000 € en 5 minutes, sans rien.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, nous ne passons pas 10 000 € en 5 minutes. Nous te donnerons le plan de financement. Ce n'est pas que l'Agglo. Vous regarderez, mais à ma connaissance, il y avait entre autres le Département et la Région.

Mme PRESSE.- Du coup, je m'abstiendrai.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres abstentions ? J'en compte trois au total.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustements techniques de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement

M. BAULIEU.- C'est essentiellement pour valider des recrutements contractuels compte tenu des conditions de renouvellement de postes. Il s'agit du renouvellement :

- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique spécialisé art dramatique à temps non complet au CRR ; la personne s'appelle Madame Muriel RACINE,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité violon à temps complet au CRR ; il s'agit de Madame Dona BOREL,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité danse contemporaine à temps complet au CRR ; la personne s'appelle Madame Amandine DUMONT,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique spécialité formation musicale à temps complet au CRR ; la personne s'appelle Madame Perrine FAES,
- d'un poste de contrôleur qualité au sein de la Direction Transports, Infrastructures et Déplacements ; la personne s'appelle Monsieur Sylvain PELÉ.

Vous avez toutes les conditions de recrutement dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de remarques ? Non ! C'est adopté.

Examen des rapports de la Commission n°01 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Soutien financier du Grand Besançon à l'Association Culture Action

M. BLESSEMILLE.- Culture Action est une association loi 1901 - la seule du genre en Franche-Comté - dont l'objectif est de répondre aux demandes spécifiques du secteur culturel et artistique. Outre le divertissement offert par les structures de création artistique, elles n'en sont pas moins des entreprises dont la gestion s'est complexifiée avec notamment le cumul et la pluralité des statuts des personnels. Dans le rapport, vous avez le bilan 2013 composé d'actions individuelles et collectives et de soutien logistique de type administratif dispensé par cette association. Pour le Grand Besançon, 145 personnes portant 145 projets ont bénéficié des services de Culture Action, et le soutien demandé s'élève à 4 000 € pour un budget de fonctionnement de 171 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Êtes-vous d'accord là-dessus ? S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Rapport n°3.2 - Soutien à la compétitivité des entreprises et aux filières d'excellence - Aide à l'Incubateur de Franche-Comté pour la valorisation des projets innovants

M. SCHAUSS.- L'Incubateur d'entreprises est un dispositif de soutien à la création d'entreprises innovantes, créé en 2000 à l'initiative du Ministère de la Recherche dans le cadre d'un appel d'offres porté par 3 établissements (l'Université de Franche-Comté, l'ENSMM et l'UTBM). Il est implanté au sein de la Maison des Microtechniques. Sa mission consiste à :

- soutenir et accompagner des créateurs d'entreprises qui, en général, mais pas toujours, sortent de l'Université,
- diffuser leurs travaux,
- encourager la promotion de l'entrepreneuriat.

L'Incubateur sollicite une subvention du Grand Besançon à hauteur de 10 000 €. Depuis sa création, cette structure a favorisé la création de 65 entreprises, ce qui représente un volume d'environ 250 emplois. De plus, 10 projets sont entrés en incubation en 2013, dont 9 pour Besançon. La durée de l'incubation est entre 12 et 18 mois. Il vous est proposé une subvention de 10 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Examen des rapports des Commissions n°03 et n°04 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°05 : Habitat, politique de la Ville et gens du voyage

Rapport n° 5.1 - Subvention de la CAGB à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

M. STEPOURJINE.- Cette association loue et gère de l'habitat locatif chez le privé, à la place des privés. Vous êtes invités à vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 3 605 € à cette association. C'est un rapport décisionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Êtes-vous d'accord ? Je vous remercie. Rapport adopté

Rapport n°5.2 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

M. STEPOURJINE.- On vous propose 14 dossiers pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique pour un total de subvention de 86 471 €.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Nous continuons.

Examen des rapports des Commissions n°05 et n°06 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - CRR - Avenant à la convention de partenariat avec le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté

M. PRALON.- Comme je suis également beaucoup trop long d'habitude et que cela m'est souvent reproché, je vais faire très court. Ce rapport concerne un avenant à la convention de partenariat entre le Conservatoire de Musique et le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté. Vous savez que le Département d'Art Dramatique est une des composantes indispensables pour un établissement classé par l'État au titre du label CRR. Des pass vont être mis en place pour que des élèves du CRR puissent participer à des programmations du Centre Dramatique National. Ce pass serait au tarif de 12 € et permettrait l'accès à l'ensemble des spectacles du CDN pour 3 €, avec un financement total de 624 € des crédits pris dans le cadre de l'enveloppe du Conservatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Rapport adopté.

Je vais vous présenter le nouveau Directeur du Conservatoire, Éric SCRÈVE, qui nous arrive de Boulogne-sur-Mer. Il est arrivé il y a 72 h. Nous lui souhaitons la bienvenue à Besançon. Le Conservatoire à Rayonnement Régional était une des premières grandes réalisations, et sans doute la plus importante de l'Agglomération du Grand Besançon avant le tram. Nous en sommes fiers. Je crois que vous allez avoir à diriger certainement un des plus beaux, si ce n'est le plus beau et le plus performant des Conservatoires de France. C'est pour cela qu'avec vous, nous vous faisons confiance et nous ferons preuve aussi d'exigence. C'est un outil magnifique qu'il va falloir gérer.

Nous vous faisons confiance, c'est pour cela que vous avez été choisi. Je ne veux pas tout de suite vous parler du Pacte de Soutenabilité, mais vous avez dû en entendre parler. Il faut savoir que depuis quelques années, l'Agglo a la compétence, et dans ce transfert de la Ville vers l'Agglo, l'Agglo a déjà mis beaucoup d'argent. Je crois que le budget global est de l'ordre de 6 M€, nous pourrions toujours faire plus. Mais nous vous remettons un très bel outil. Faites-le prospérer. Besançon est une ville de musique. L'Agglomération est l'agglomération de toutes les musiques. Surtout, ouvrez-vous bien sur l'extérieur.

Là, c'est d'ailleurs un exemple d'ouverture sur l'extérieur. Là-bas, vous êtes un peu dans un Triangle d'or, avec le Conservatoire à Rayonnement Régional et le FRAC qui est loin d'être inintéressant.

Vous travaillerez avec le FRAC, même si parfois, cela peut être un peu compliqué, mais vous y arriverez. Vous travaillerez également avec le Bastion, le temple des musiques acoustiques, avec 250 groupes et 700 membres dont les derniers sortis sont Aldebert ou Carbon Airways. Vous allez voir cela la semaine prochaine pour le 30^e anniversaire du Bastion. Il y a également la Rodia. Il y a donc un triangle très intéressant en matière de culture.

Nous comptons sur vous pour faire en sorte que tout cela fonctionne bien. Soyez aussi attentif au lien qu'il y a avec nos écoles de musique. Nous en parlerons un peu plus tard dans les rapports. Il faut vraiment qu'il y ait un lien, un travail, pour ne pas qu'il y ait le Conservatoire et les écoles de musique. Il faut continuer à développer ce lien avec les écoles de musique qui sont également sur le territoire, des éléments de notre politique d'éducation musicale. Bienvenue. Vous démarrez bien, avec le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté. De quel instrument jouez-vous ?

M. SCRÈVE.- Je jouais du piano, mais j'en joue moins maintenant. Je joue plus du clavier « azerty » aujourd'hui. Je manipule également la baguette.

M. LE PRÉSIDENT.- Soyez le bienvenu. Nous comptons sur vous.

M. SCRÈVE.- Je vous remercie.

Applaudissements.

Rapport n°7.2 - CRR - Partenariats pour la saison culturelle (2^e semestre 2014)

M. PRALON.- Ces partenariats sont à conduire au niveau du Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté et de Constraste, Ensemble vocal de Franche-Comté. Pour le premier, à travers des projets d'établissement, les élus avaient fixé comme objectif l'organisation par le Conservatoire d'une véritable saison culturelle dans et hors des murs, qui soit source de rayonnement régional et d'animation locale, et qui intègre des actions d'animation du réseau des écoles de musique. Ce sont également des partenariats avec d'autres événements culturels comme ceux que je viens de citer. Pour ceux-ci, les sommes sont peu importantes. Le partenariat avec le Festival International de Musique rapportera 408 € en recettes, et avec Constraste, Ensemble vocal de Franche-Comté, c'est chiffré à 3 655 € en dépenses. Ces petites sommes sont également prises en charge par le Conservatoire dans le cadre de sa politique d'animation culturelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Y'a t-il des observations ? Non. Adopté

Rapport n°7.3 - Révision de la subvention 2014 à l'école de musique de l'OHMB

M. PRALON.- Ce rapport a été modifié très récemment. Vous devez l'avoir dans un rapport sur table. Il concerne l'école municipale de musique des Chaprais qui avait sollicité une subvention pour être reconnue comme école de musique structurante. Elle s'était associée avec l'Harmonie des Chaprais. Malheureusement, l'école vient de fermer ses portes. Nous lui avons donné une subvention plus ou moins contestée, parce que nous ne reconnaissons pas le caractère structurant de cette école, puisqu'elle ne remplissait pas les conditions. Nous avons simplement au niveau des services, la mise en place de cette structure du fait qu'elle ait réussi à remplir les critères demandés, à savoir :

- plus de disciplines que demandé,
- l'effectif approchant le nombre d'élèves que nous devons trouver,
- le Conseil Général notamment la reconnaît en voie de structuration.

Ce dernier critère n'existe pas chez nous. Nous vous proposons donc ce soir d'attribuer de façon exceptionnelle et pour cette année seulement, une subvention un petit peu plus importante d'un montant de 2 593 €. Celle-ci viendrait s'ajouter à la subvention de base qui était de 2 479 € pour essayer de la soutenir encore cette année, avec l'espoir que l'an prochain, elle remplisse l'ensemble des critères pour pouvoir être reconnue structurante.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de question, c'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°07
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre relatif aux missions de diagnostic, conseil et contrôle technique

M. MICHAUD.- Ce groupement de commandes serait entre la Ville de Besançon, la CAGB, le CCAS et le SYBERT. C'est pour des missions de conseil et contrôle technique, le contrôle technique intervenant à la demande du maître d'ouvrage et ayant pour objet de déceler d'éventuels désordres qui concernent la solidité de l'ouvrage et la sécurité des personnes. Le coordonnateur du groupement de commandes sera la Ville de Besançon.

M. CONTOZ.- C'est dommage, que ce groupement ne soit pas ouvert aux communes parce que nous aussi, nous avons des contrôles techniques dans tous nos établissements.

M. BAULIEU.- Normalement, c'est Jacques KRIEGER sur l'aide aux communes, en termes de compétence. Mais il n'est pas là. Il a été excusé, puisqu'il avait quelque chose sur sa commune. Tout cela pour entendre que du côté des responsables de l'aide aux communes, il y a ce souci d'accroître l'offre. C'est une formule de service rendu.

**Examen des rapports de la Commission n°02
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. La séance est levée.